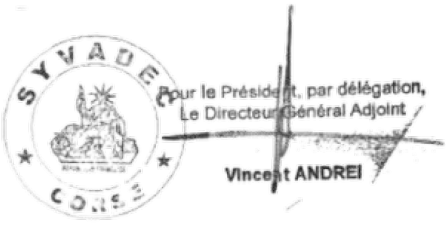


**Bureau syndical du  
15 septembre 2022**

**DELIBERATION N° 2022-09-056**  
**Autorisation de signature du marché de Réception, tri aux ECT,  
conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des  
emballages légers du territoire du syvadec – région ajaccienne & alta rocca  
montagne**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-deux, le 15 septembre, à dix heures, le bureau syndical convoqué le 09 septembre par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
25	17	18	
<b>Présents :</b> GIANNI Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent et GUIDONI Pierre.			
<b>Pouvoirs :</b> MAURIZI Pancrace (a donné pouvoir à GIANNI Georges).			
<b>Absents :</b> MARCHETTI François-Marie, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie et GRAZIANI Frederick.			
Certifié exécutoire,  après transmission en Préfecture le : 22/09/2022 et de la publication de l'acte le: 22/09/2022			

Monsieur le Président expose,

Ce marché avait initialement fait l'objet d'une procédure formalisée de type Appel d'offres ouvert européen. Il s'agissait de la consultation n°2022-DPV-006 relative au marché de réception, de tri aux ECT, de conditionnement et de chargement des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers sur le territoire du SYVADEC – Région ajaccienne, extrême sud, du sartenais et de l'Alta Rocca montagne.

Néanmoins, compte-tenu du caractère inacceptable financièrement de l'offre déposée par l'unique soumissionnaire, celui-ci a été déclaré infructueux à la suite de la CAO du 7 juillet 2022.

Conformément à l'article R 2124-3 du Code de la commande publique, une procédure avec négociation a été lancée, le 12/07/2022, avec le groupement d'entreprises Environnement Services– PAPREC Réseau – Francisci Environnement, seul soumissionnaire ayant présenté une offre conforme aux exigences relatives aux délais et modalités formelles de l'appel d'offres. Les conditions initiales du marché et les critères de sélection des offres n'ont pas été modifiés :

- Coût des prestations 60%
- Valeur technique 40%

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commandes sans minimum, avec un maximum de 3 603 000,00 € HT pour une période initiale de 15 mois, reconductible une fois 6 mois par reconduction expresse.

La commission d'appel d'offres a examiné cette offre le 15 septembre 2022 et attribué le marché au groupement d'entreprises Environnement Services– PAPREC Réseau – Francisci Environnement.

**Il est ainsi demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles de l'accord cadre de réception, tri aux ECT, conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers de de région ajaccienne, extrême sud, sartenais et Alta-Rocca montagne avec le groupement d'entreprises Environnement Services– PAPREC Réseau – Francisci Environnement.**

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :***

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Vu les décisions des commissions d'appels d'offres des 7 juillet et 15 septembre 2022,

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles de l'accord cadre de réception, tri aux ECT, conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers de de région ajaccienne, extrême sud, sartenais et Alta-Rocca montagne avec le groupement d'entreprises Environnement Services– PAPREC Réseau – Francisci Environnement.
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Don Georges GIANNI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20220915-2022-09-056-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2022  
Date de réception préfecture : 22/09/2022